



Home Suisse Romande **Suisse** #NOUSSOMMESLEFUTUR Monde Économie Sports Plus v

RENENS (VD)

Actualisé 05.12.2014 18:51

«Je m'excuse. Je porterai cela toute ma vie»

Au procès, vendredi matin, des braqueurs serbes de bijouteries vaudoises et valaisannes, l'avocat de la femme a tenté de minimiser les faits et semer le doute dans l'esprit des juges.



de
Frédéric Nejad Toulami



Le dispositif policier a été renforcé autour et dans le Tribunal criminel de Renens pour prévenir toute tentative d'évasion.

Les avocats des diverses parties, accusées et plaignantes, ont plaidé vendredi matin au Tribunal criminel, après le réquisitoire du Ministère public de jeudi après-midi.



Me Andrade Ortuno défend son client Zoran en son absence; il s'était évadé de la prison lausannoise de Bois-Mermet en mai 2013, avant d'être arrêté en France. Il est détenu actuellement à Montpellier, dans l'attente d'une possible extradition en Macédoine en raison d'une condamnation pour un crime sanglant commis dans ce pays en 1993. L'avocate a dressé le portrait d'un père de famille qui n'est «certes pas un enfant de coeur, mais qui a fait du chemin psychologiquement depuis son évasion en Suisse». Et de dénoncer l'image d'un dangereux criminel membre des Pink Panthers, créée par les autorités pénales et véhiculée par les médias qui auraient gonflé cela. «C'est une invention pour noircir le trait!» critique-t-elle. L'avocate a parlé de mauvais choix et de mauvaises fréquentations que Zoran, ex-soldat de la Légion étrangère, a faits pour en arriver là, jusqu'au braquage de la bijouterie Parmentier, qu'il admet seulement. «Je ne défends pas un innocent mais un coupable. Oui, il a commis des infractions, et doit être jugé pour cela. Mais au-delà, il est innocent.»

Publicité

BCV Jeunes

Ouvre ton compte en ligne, en 10 minutes seulement.

Plus ..

Pas membre des Pink Panthers

Quant au défenseur de celle que l'on surnomme Monstro, il a insisté sur la notion de doute. Me David Moinat a insisté: «La Cour ne pourra retenir contre ma cliente que ce dont vous êtes certains, comme le veut le droit et la jurisprudence». Et de dénoncer tout lien supposé avec le gang des Pink Panthers, cette «manchette certes sexy», mais fausse selon lui: les membres de cette organisation criminelle sont connus pour agir méticuleusement, en pros, et sans violence. Sous-entendu, tout l'inverse des braquages débattus

au procès à Renens. Pour l'avocat, il faut ici juger sur des faits commis, et non sur un soupçon d'appartenance.

Publicité

BCV Jeunes

Ouvre ton compte en ligne, en 10 minutes seulement.

Plus ..

Il a aussi tenté de démontrer que Monstro n'était pas le cerveau de certains braquages, mais un simple pion. Nonobstant des témoignages de complices repentis dont Me Moinat a moqué la sincérité. Il a aussi dénoncé la lenteur de la procédure qui semble s'être éternisée pour rien depuis 2012 (ce que le TF semble avoir aussi critiqué); il souhaite qu'on en tienne compte lors de la fixation de la peine de sa cliente.

A la fin de l'audience, la parole a été donnée à l'accusée présente, Monstro: «Je réitère mes excuses pour les deux brigandages auxquels j'ai participé. Je porterai cela toute ma vie.»

Le verdict sera rendu le lundi 15 décembre.

TON OPINION

Le sujet est important.



L'article est informatif.



L'article est objectif.





0

Trouvé des erreurs? Dites-nous où!

> >

Front Suisse **Renens (VD): «Je m'excuse. Je porterai cela toute ma vie»**

